

REUNION DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2006

PRESENTS :

MM	LUTHRINGER	Jean	Maire
	FRANCK	Bernard	Adjoint
	HANS	Michel	Adjoint
	BRETA	Christian	
Mme	DREYER	Véronique	
MM	LEHMANN	Fernand	
	GUILLEMAIN	Pierre	
	HERRGOTT	Dominique	

EXCUSES : Mme ROTHRA Marie-Jeanne (procuration à Mme Dreyer) MM. COMPERE Jean-François - WEHRLLEN Didier

PROJET ADAUHR AU BIELACKER

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. GERMAIN et Mme MORY de l'ADAUHR.

M. Germain expose le projet concernant cette zone par rapport aux premières remarques qui ont été émises au dernier conseil.

Rappel :

La zone est située en NAa2.

Un accès est donc prévu par la rue du Stoerenbourg dans un sens (la voie n'est pas assez grande pour faire une double voie) avec sortie au Baechel ou Bielacker.

Le prix d'aménagement de cette zone serait de 525 000 € HT pour 1ha35 et pour tous les équipements comprenant le réseau route, les réseaux eau et assainissement, téléphone et électricité. Un PAE (programme d'aménagement d'ensemble) peut être fait : le conseil municipal définit le programme des travaux, des coûts et définit très exactement le périmètre d'action.

Cependant, cette zone comprend des terrains privés. Il faudrait donc prévoir une réunion avec les personnes concernées et voir si elles souhaiteraient prendre part au projet. Dans ce cas, le conseil municipal peut prévoir une participation des privées (décidée par le conseil municipal avant le démarrage du projet).

Si la commune le souhaite (si elle est lotisseur ou pas), elle peut faire un règlement du lotissement qui viendra renforcé le règlement du POS en cours.

Questions posées :

- Ne faudrait-il pas imposer un type architectural : ce serait sûrement très difficile à faire, mais l'harmonie d'ensemble du lotissement y gagnerait.
- Pourquoi ne pas commencer par la partie haute qui est entièrement sur terrain communal ?
- Au sujet de la « tourbière » : la zone préservée pourrait être réduite au profit d'une ou deux terrains de construction supplémentaire sur cette partie communale. La création d'une zone verte de détente prévue à cet endroit n'en serait pas trop affectée.

En conclusion :

La commune n'aura certainement pas les moyens d'aménager cette zone.

Pour l'instant, il faut prévoir une réunion avec les privés afin de les informer du projet et de recueillir leur avis.

TRAVAUX SALLE DES FETES

M. le Maire fait part aux conseillers du passage de la commission de sécurité le jeudi 30 novembre à 14h30.

Ensuite, M. le Maire fait un récapitulatif des dépenses au 23/11/2006. Il sera annexé au registre.

Remarque : peut-on rembourser les prêts par anticipation ? Oui, sans frais.

M. le Maire demande aussi aux conseillers si la location de la salle sera gérée par la commune ou par une association. Le conseil souhaite que cela reste communal. Cependant, il faudra instaurer un contrat de location et son suivi devra être très strict.

Il faut se renseigner sur les contrats et les prix dans plusieurs salles pour comparer les tarifs (se baser sur le nombre de personnes autorisées). Une réunion sera faite ultérieurement pour décider des tarifs et du contrat de location.

Les vœux de nouvel an auront lieu le **dimanche 21 janvier à 10h30** dans la salle des fêtes (M. le Maire est absent le 14 comme prévu auparavant).

Invités : les sociétés locales, les entreprises, le département et la région (pour la subvention)

Une visite pour les habitants du village pourra être prévue le samedi 20 janvier 2007 sous forme de « portes ouvertes ». A voir.

AMENAGEMENT FORESTIER 2007-2026

Monsieur le Maire donne à chaque conseiller une synthèse des principaux choix suite à la présentation du dossier par M. Schott de l'ONF.

Les conseillers acceptent ce nouvel aménagement forestier.

Pas de questions particulières.

Forêt : M. Simon sera invité en mairie ce jeudi 30/11 à 18 h pour discuter avec lui de différents points liés aux fonds de coupe, au bois de chauffage, etc.... Voir pour les branches et les sapins.

PRIX DIVERS ET SUBVENTIONS

Logement directeur 495 €/par mois

Maison forestière 495 €/par mois

(soit 5940 € par an répartie entre la commune de Mizach pour 2471 € et Husseren-Wesserling pour 3469 €)

Bois :

Carte de ramassage de bois : 7 €

Bois d'affouage : 170 € la corde

Droit de reconnaissance pour 2007 :

Decker Charlotte 9 €

Mathis Laure 15 €

Rebischung Emile 9 €

Grob Bernard 9 €